

Renforcer les standards de préparation et réponse des opérations nationales et internationales de recherche et sauvetage

Le Groupe Consultatif International Recherche et Sauvetage (INSARAG) réaffirme son engagement vis à vis de la Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 57/150 du 16 décembre 2002 relative au « Renforcement de l'efficacité et de la Coordination de l'Assistance Internationale en Recherche et Sauvetage en zones urbaines » de 2015 à 2020.

Les objectifs de l'INSARAG ont été entérinés lors de la réunion mondiale INSARAG de 2015 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en présence de 300 participants de plus de 90 pays et organisations. Ces objectifs sont constitués pour compléter et améliorer le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 et le Sommet humanitaire mondial de 2016, ainsi que pour faire avancer les progrès accomplis depuis l'accord de la Déclaration INSARAG de Hyogo en 2010 par 188 participants de 77 pays et organisations.

INSARAG apprécie le soutien exprimé dans diverses résolutions par le Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) en sa qualité de secrétariat d'INSARAG, par le Conseil Economique et Social (ECOSOC) et par l'Assemblée Générale de l'ONU dans leur endossement et encouragement envers INSARAG et ses activités. INSARAG exprime sa gratitude au Gouvernement des Emirats Arabes Unis pour l'accueil de cette deuxième réunion mondiale INSARAG.

À la lumière des progrès accomplis par INSARAG ces 25 dernières années afin de créer et cultiver un réseau coordonné de professionnels de recherche et de sauvetage en zones urbaines (USAR) qui vise à assurer une préparation et réponse rapide des opérations de recherche et de sauvetage en soutien aux personnes et gouvernements affectés lors de catastrophes soudaines, la réunion mondiale 2015 d'INSARAG décide par la présente ce qui suit :

1. *Appelle instamment* les Etats Membres des Nations Unies à poursuivre son plein soutien à la mise en œuvre des dispositions de la **Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 57/150** du 16 décembre 2002 relative au 'Renforcement de l'Efficacité et de la Coordination de l'Assistance Internationale en Recherche et Sauvetage en zones urbaines ' et les activités d'INSARAG, y compris les priorités et les objectifs établis par la **Stratégie INSARAG** et clarifiés par les groupes régionaux pour couvrir la période **2015-2020**.
2. *Réaffirme* son plein soutien aux **pays affectés par des catastrophes** dans l'exécution de leur **rôle souverain** pour initier, coordonner et organiser l'aide humanitaire internationale sur leurs territoires dans le cadre des principes humanitaires d'humanité, de neutralité et d'impartialité, et pour faciliter l'accès et les opérations des équipes internationales USAR aussi longtemps que souhaité.
3. *Approuve* les **directives 2015 INSARAG** révisées et mises à jour comme un ensemble de documents détaillés tenant compte des leçons apprises depuis la création de l'INSARAG et détaille de façon exhaustive les méthodologies de préparation et réponse d'INSARAG. Elle encourage les États membres à **adopter** ces lignes directrices dans leurs plans de réponse en cas de catastrophe.
4. *Demande* à toutes les équipes USAR et leurs institutions respectives répondant à l'échelle internationale aux tremblements de terre à faire pleinement usage de et d'adhérer aux procédures de **coordination sur le terrain** établis par OCHA et les équipes onusiennes d'évaluation et de coordination en cas de catastrophes (UNDAC), comme décrit dans les lignes directrices INSARAG, y compris la coordination du travail sur place avec le Centre de Réception et Départ (**RDC**) et le Centre de Coordination des Operations in situ (**OSOCC**) établi dans la zone sinistrée.

5. *Prie instamment* tous les États membres possédant des équipes USAR avec des mandats de déploiement internationaux de veiller à ce que leurs équipes se conforment aux **normes internationalement acceptées** à travers leur participation aux classifications INSARAG externes (**IEC**) et reclassification (**IER**), soutenue par des mentors provenant d' États membres ayant des équipes IEC, tout en adhérant aux principes humanitaires et promouvant le respect mutuel .
6. *S'engage* à tous les niveaux, i.e. mondial, régional et national, à l'**inclusion** et de redoubler d'efforts pour renforcer et consolider davantage la **coopération** entre les trois groupes régionaux INSARAG, et avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier dans les domaines de la préparation, du renforcement des capacités, des opérations et de formation, ainsi que parmi les États membres dans chaque région.
7. *Encourage* les groupes régionaux INSARAG à soutenir pleinement et à promouvoir le développement des **capacités USAR nationales** et renforcer l'engagement avec les équipes légères, et prie instamment tous les États membres à veiller à l'**appropriation** du processus de renforcement des capacités nationales ; un changement qui se reflète plus largement dans les politiques humanitaires et de développement comme un moyen de gérer les risques et de faire un meilleur usage des capacités et expériences locales.
8. *Reconnaît* le travail entrepris par INSARAG pour développer les **innovations** et des recommandations pour les lignes directrices opérationnelles et organisationnelles de renforcement des capacités des équipes nationales USAR. Elle encourage les États membres à soutenir ces efforts, en reconnaissant pleinement que **la réponse internationale est un complément à la capacité nationale**.
9. *Constate* le **rôle croissant et en expansion des équipes USAR internationales** à savoir « **au-delà des décombres** », en réponse à des catastrophes majeures - comme démontré après les tremblements de terre en Nouvelle-Zélande et Japon en 2011, à la suite du Typhoon Haiyan aux Philippines en 2013, et tremblement de terre au Népal en 2015, où les équipes USAR internationales ont fourni des services au-delà de la suite habituelle de services USAR - invite INSARAG à continuer de faciliter et d'encourager le développement et le déploiement d'un tel soutien adaptable et flexible.
10. *Reconnaît* la détermination des membres INSARAG à **renforcer leur collaboration** avec OCHA, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR), la Fédération internationale de la Croix- Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les agences onusiennes et organisations régionales pertinentes afin de stimuler une action concertée lors de la préparation et de la réponse.
11. *Vise* à réduire la vulnérabilité en tant que facteur de risques sous-jacent par le développement de capacités USAR nationales à travers le **programme de formation pour premiers intervenants**, développé en collaboration avec IFRC, et de reconstruire en mieux après une catastrophe pour contribuer à un redressement sans heurts, en tenant dûment compte de l'influence des processus et des résultats du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, le Sommet humanitaire mondial en 2016 et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable en 2016.
12. *Exprime* sa satisfaction pour les résultats obtenus lors de la deuxième réunion mondiale INSARAG et affirme son intention de tenir la **prochaine réunion mondiale INSARAG en 2020**.